

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 mars 2026 à 19 heures 00

Présents : ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, MADELON Caroline, BERNARD-BRET Yoann, Audrey SARZIER, MICCICHE Virginie, COSTERG Chantal, Alexandrine DUFFOURD

Excusés : Christian ETIENNE (donne pouvoir à Claude LESAGE), Bernard PERROUSE (donne pouvoir à Raymond VAGNON), Mickaël BRENGUIER (donne pouvoir à Valérie ANDRÉ)

Absents : Barthélémy PICHE, VANIN IUNG Danielle, BEETSCHEN Ghislaine, DUMAZ Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Caroline MADELON

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2026.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026, adressé aux membres du conseil le 30 janvier 2026 et affiché le 30 janvier 2026 est adopté.

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abs. : 0

Madame le Maire indique qu'un point de l'ordre du jour est ajourné par manque de temps d'étude du dossier sur le rapport triennal sur la loi d'artificialisation des sols. Elle demande également l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant une convention d'autorisation de rejet d'eaux traitées.

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abs. : 0

2 DELIBERATIONS.

Administration générale

1. Approbation du compte financier unique 2025 du Budget Principal.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique de la commune de Domessin,

Vu le compte financier unique de la commune de Domessin,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02/03/2026

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N - BP					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 556 050,80	1 505 384,26	6 061 435,06
	Recettes réalisées (1)	B	2 819 245,27	1 645 418,85	4 464 664,12
	Restes à réaliser	C	217 730,00	0	217 730,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 120 024,96	1 505 384,26	5 625 409,22
	Dépenses réalisées (1)	E	1 360 493,39	1 302 388,11	2 662 881,50
	Restes à réaliser	F	2 686 952,43	0,00	2 686 952,43
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1 458 751,88	343 030,74	1 801 782,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-436 025,84	0	-436 025,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	1 022 726,04	343 030,74	1 365 756,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I= C-F	-2 469 222,43	0,00	-2 469 222,43
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-1 446 496,39	343 030,74	-1 103 465,65

Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal repris dans le tableau ci-dessus : (sommes en Euros)

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abs. : 0

2. Approbation du compte financier unique 2025 du Budget de l'Auberge.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique de la commune de Domessin,

Vu le compte financier unique de la commune de Domessin,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N - Auberge					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 520,83	24 011,66	36 532,49
	Recettes réalisées (1)	B	12 520,83	21 511,66	34 032,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	50 144,31	17 520,83	67 665,14
	Dépenses réalisées (1)	E	6 236,54	15 444,42	21 680,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	6 284,29	6 067,24	12 351,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	37 623,48	-6 490,83	31 132,65
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	43 907,77	-423,59	43 484,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I= C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	43 907,77	-423,59	43 484,18

Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget de l'Auberge repris dans le tableau ci-dessus : (sommes en Euros)

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abs. : 0

3. Affectation des résultats du budget principal suite à la dissolution du budget annexe Auberge le 31/12/2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025 du budget principal et du budget annexe Auberge dont la dissolution au 31 décembre 2025 a été décidée par délibération du 27 novembre 2025.

Après avoir constaté les résultats 2025 du budget principal et les résultats 2025 du budget annexe de l'Auberge arrêté 31 décembre 2025 comme suit :

	Budget principal Commune de DOMESSIN (31200)	Budget Annexe Auberge de DOMESSIN (31201)	RESULTATS CUMULES
Résultat de l'exercice	343 030,74 €	6 067,24 €	349 097,98 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	- 6 490,83 €	- 6 490,83 €
Résultat de fonctionnement à affecter	343 030,74 €	- 423,59 €	342 607,15 €

Solde d'exécution d'investissement			
Excédent d'investissement (R 001)	1 022 726,04 €	43 907,77 €	1 066 633,81 €

RESTES A REALISER DEPENSES	2 686 952,43 €	RESTES A REALISER RECETTES	217 730,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 2 469 222,43 €		

BESOIN DE FINANCEMENT	Excédent d'investissement	Solde des RAR 2025	- 1 402 588,62 €
	1 066 633,81 €	-2 469 222,43 €	

Décide à l'unanimité (13 voix pour) l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

Affectation en réserves (R 1068)	210 000,00 €
Report en fonctionnement (R 002)	132 607,15 €

EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ (R 001)	1 066 633,81 €
--	-----------------------

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abs. : 0

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour le moment, Madame le Maire propose de ne pas augmenter la taxe d'habitation des résidences secondaires, des locaux meublés non affectés à l'habitation principale et des logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit : taxe d'habitation à 08,60 %, taxe foncière sur les propriétés bâties à 21,58 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties à 55,56 %.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

- **Décide** de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation = 08,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 21,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 55,56 %

- **Charge** Madame le Maire de :

- notifier cette décision aux services préfectoraux,
- transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abs. : 0

5. Vote des subventions attribuées aux associations pour 2026

Madame le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la liste des demandes de subventions reçues à ce jour concernant différents organismes.

Après délibération, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention

- **VOTE** les subventions 2026 listées dans le tableau joint en annexe.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02/03/2026

SUBVENTIONS 2026		Proposition au conseil du 02/03				article 65748						
Classe I	Aide apportée à une scolarisation / enfant								1 part			
Classe II	Aide apportée à une manifestation culturelle ou action sociale								10 parts			
Classe IIR	Aide apportée à une manifestation culturelle avec remboursement ultérieur								0 part			
Classe III	Aide apportée, par enfant, pour la pratique d'un sport ou une activité culturelle								1 part			
Classe IV	Aide apportée, par association, pour toute activité humanitaire, sportive ou culturel								5 parts			
Classe V	Aide apportée, par association, pour son fonctionnement								3 parts			
Classe VI	Aide apportée, par association, pour toute act humanitaire, sportive ou culturelle / personne								1 part			

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abs. : 1

6. Approbation du budget primitif 2026 du Budget principal.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après présentation du budget primitif 2026 pour le budget principal,

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce budget, dont l'équilibre s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 591 664.89€
- Section d'investissement : 3 109 830.67€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

ADOpte le budget primitif 2026 du budget principal et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement, avec opérations ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;
- le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abs. : 0

Une note synthétique à destination de la population sera jointe au présent compte rendu.

7. Limite de virements de crédits pour le budget 2026.

Madame le Maire explique que la fongibilité des crédits consiste, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée par le conseil municipal et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle. Le représentant de l'Etat contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par le conseil municipal, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public de manière à ce qu'il soit en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits au niveau de chaque chapitre. Au-delà du plafond fixé par le conseil municipal, jusque maximum 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par le conseil municipal d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption d'un budget supplémentaire. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'Etat en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire au comptable public.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

- **AUTORISE** Madame le Maire pour le budget 2026 à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de :
 - 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors crédits relatifs aux dépenses de personnel),
 - 7,5 % des dépenses réelles d'investissement.

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abs. : 0

8. Révision des tarifs et intégration de trois nouveaux process relatifs aux interventions du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL.

Madame le Maire rappelle que la commune a passé en septembre 2020 une convention avec le CDG afin d'avoir la possibilité de transmettre nos dossiers de retraite CNRACL pour effectuer leur contrôle et leur instruction. Cette convention n'oblige pas la commune à transmettre ses dossiers de retraite au CDG, mais permet juste de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin.

En raison de la complexité des dossiers retraite confiés à l'unité du CDG, le CDG propose l'avenant en pièce jointe, modifiant les modalités financières des interventions possibles et intégrant trois nouveaux process à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Affiliation – Mutation = 35€ (30€ en 2020)
- Régularisation de services = 100€ (90€ en 2020)
- Validation de services d'agent contractuel = 110€ (100€ en 2020)
- Rétablissement de service au régime général = 90€ (70€ en 2020)
- Contrôle d'un dossier de demande d'avis préalable = 130€ (115€ en 2020)
- Réalisation totale par le CDG d'un dossier de demande d'avis préalable = 160€
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse = 150€ (120€ en 2020)
- Réalisation totale par le CDG d'un dossier de liquidation d'une pension vieillesse = 200€ (170€ en 2020)
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité = 180€ (150€ en 2020)
- Réalisation totale par le CDG d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité = 240€ (200€ en 2020)
- Contrôle d'un dossier de liquidation d'une pension de réversion = 110€ (90€ en 2020)
- Réalisation totale par le CDG d'un dossier de liquidation d'une pension d'invalidité = 170€
- Simulation de calcul de pension pour les estimations indicatives globales (EIG) = 135€ (115€ en 2020)
- Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) ne nécessitant pas une demande d'avis préalable= 185€
- Etude et simulation de calcul de pension pour les accompagnements personnalisés retraite (APR) nécessitant une demande d'avis préalable= 200€
- Fiabilisation d'un compte individuel retraite (CIR) = 75€ (65€ en 2020)
- Corrections d'anomalies sur les déclarations individuelles = 35€ (30€ en 2020).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

- **APPROUVE** l'annexe de la convention ci jointe, revisant les tarifs et intégrant trois nouveaux process relatifs aux interventions du CDG sur les dossiers de retraite CNRACL.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant.

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abs. : 0

9. Convention de mise à disposition du barnum de la Région avec les associations.

Madame le Maire rappelle que la Région Auvergne Rhone Alpes a confié à la commune un barnum réservé aux associations pour leurs différentes manifestations.

Il convient d'en gérer l'utilisation par le biais d'une convention proposée aux membres du conseil municipal. Les termes de cet engagement sont précisés dans la convention ci jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (13 voix pour)**

- **ADOpte** la convention de mise à disposition du barnum au profit des associations domessinoises.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abs. : 0

10. Promotion interne 2026 – Modification du tableau des emplois communaux.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la grille des emplois communaux approuvée lors de la séance du 28 avril 2025.

Elle rappelle également que les lignes directrices de gestion, validées par arrêté municipal du 07 octobre 2022 prévoient l'avancement de grade d'un agent dès lors qu'un agent remplit les conditions et que les capacités financières de la commune le permettent (avec un ratio de 100% selon la délibération du 15 juin 2007).

Dans ces conditions, et après notification du CDG73 de l'inscription sur liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne 2026, il est proposé de modifier deux emplois permanents comme suit :

- Deux agents occupent actuellement un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps plein et remplissent les conditions pour un avancement au poste d'agent de maîtrise territoriale à temps plein.

Aujourd'hui, il convient de modifier le tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (13 voix pour), à compter du 1^{er} avril 2026 les modifications suivantes :

⇒ Poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h00 par semaine :

- la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h00 par semaine,
- la création d'un poste d'Agent de maîtrise territoriale à 35h00 par semaine,

⇒ Poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h00 par semaine :

- la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h00 par semaine,
- la création d'un poste d'Agent de maîtrise territoriale à 35h00 par semaine,

⇒ La modification du tableau des emplois présentés en annexe.

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abs. : 0

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2026

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Types Emplois	nbre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Administratif</u>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Attachés Grade : Attaché
Service urbanisme, élections, état civil, comptabilité et gestion courante	1 1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe Grade : Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
<u>Services Techniques</u>		
Suivi technique du patrimoine communal	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Grade : Agent de maîtrise territorial
Entretien des bâtiments (<i>petits travaux</i>), de la voirie (<i>réfection</i>) et des terrains	1 1	Grade : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe Grade : Adjoint Technique
<u>Service Scolaire</u>		
Coordination des services périscolaires (restauration, garderie) - animation - communication mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Grade : Agent de maîtrise territorial
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
Agents chargés d'aider dans les classes - entretien des locaux	3	Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Grade : ATSEM Principal 1^{ère} classe
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
<u>Service Scolaire</u>		
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique 22 H 00/semaine
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique 20 H 00/semaine
Entretien des locaux - espace culturel	1	Grade : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe 19 H 00/semaine
TABLEAU DES EMPLOIS VACANTS		
<u>Service administratif</u>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux :

Divers :

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**
Bureaux et Conseil (VA, CL, FH, CM)
- **SYCLUM** (C. ETIENNE)

Commissions communales

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

Vote du budget du CCAS le 09/03/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

BUDGET PRIMITIF 2026 (budget principal)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Population : 2.049 habitants

Budget prévisionnel 2026 :

COMMUNE DE DOMESSIN - BUDGET COMMUNAL - EXERCICE 2026					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit		002	Excédent	132 607,15
011	Charges à caractère général	472 255,23	013	Atténuation de charges	0,00
012	Charges de personnel	661 600,00	70	Produits des services	112 500,00
014	Atténuation de produits	48 000,00	73	Impôts et taxes	1 084 882,00
65	Autres charges de gestion courante	137 373,71	74	Dotation et participations	219 809,85
657	Subventions	7 000,00	75	Autres produits de gestion courantes	41 540,77
66	Charges financières	53 286,32	76	Produits financiers	0,00
673	Charges exceptionnelles	0,00	773	Produits exceptionnels	0,00
68	Dotations aux amortissements	12 149,63	042	Opérations d'ordre de section à section	325,12
042	Opérations d'ordre de section à section		043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la même section				
	SOUS TOTAL	1 391 664,89			
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00			
	TOTAL DEPENSES	1 591 664,89		TOTAL RECETTES	1 591 664,89
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit		001	Excédent	1 066 633,81
10	Dotations	40 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00
13	Subventions	0,00	10	Dotation fonds divers réserves	177 980,92
16	Emprunts et dettes	202 771,12	1068	Affectation des résultats	210 000,00
19	Diff sur réalisations d'immobilisations	0,00	13	Subventions d'inve reçues	217 730,00
20	Immobilisations corporelles	0,00	15	Provisions pour litiges	
21	Immobilisations incorporelles	2 866 734,43	16	Emprunts	1 225 336,31
23	Immos en cours		20	Frais d'études	
27	Autres immos financières	0,00	024	Produit des cessions	
041	opérations d'ordre	325,12	040	Opérations patrimoniales	12 149,63
	TOTAL DEPENSES	3 109 830,67		TOTAL RECETTES	3 109 830,67

Compte financier unique 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	INTITULES	PREVUS	REALISES
011	Charges à caractère général (combustibles, carburants, eau, électricité, fournitures scolaires, entretien bâtiments, voirie.....)	476 079,89	457 696,28
012	Charges de personnel (salaires, charges sociales,...)	649 300,00	648 899,91
014	Atténuation de produits	49 472,00	47 992,00
65	Autres charges de gestion courantes (indemnités élus, participations à d'autres collectivités, aide sociale,....)	136 491,77	136 155,11
66	Charges financières (remboursement d'emprunt,....)	8 918,37	8 917,81
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotation aux amortissements	122,23	
	Dépenses réelles	1 320 384,26	1 299 661,11
022	Dépenses imprévues		-
023	Virement à la section d'investissement	185 000,00	-
042	Opérations d'ordre		2 727,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 505 384,26	1 302 388,11

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	INTITULES	PREVUS	REALISES
013	Atténuation de charges	-	860,06
70	Produits du domaine (Droits de place,....)	119 800,00	132 583,09
73	Impôts et taxes (Impôts locaux, taxe sur les pylones, permis de chasse,....)	1 111 581,97	1 155 813,92
74	Dotations, subventions, participations (dotations versées par l'Etat,.....)	235 502,29	256 990,29
75	Autres produits de gestion courante (locations,....)	38 500,00	96 317,26
76	Produits financiers (Parts sociales CRCA,)	-	5,00
77	Produits exceptionnels (dons,...)	-	2 727,00
	Recettes réelles		1 645 296,62
78	reprise sur amortissements		122,23
002	Excédent au 31/12/2024 reporté		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 505 384,26	1 645 418,85

	RESULTAT DE LA GESTION 2025	Excédent	343 030,74
RESULTAT REPORTE DES ANNEES PRECEDENTES		Excédant	
RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Excédent	343 030,74

Evolution dépenses et recettes Budget principal				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2025	1188567,45	1519264,65	1215346,26	1144069,18
2024	1213687,3	1669047,92	991258,34	466916,32
Diff 2024-2025	-25119,85	-149783,27	224087,92	677152,86

En fonctionnement petite baisse équilibrée des dépenses.

Niveau d'endettement :

EVOLUTION TAUX D'ENDETTEMENT COMMUNE DE DOMESSIN

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2026
							Prévisions
Remboursement intérêts budget cne	11 595 €	11 139 €	10 027 €	8 895 €	7 742 €	6 568 €	51 786 €
Remboursement capital budget cne	62 912 €	63 368 €	64 480 €	65 613 €	66 765 €	67 939 €	202 771 €
Total annuité	74 507 €	74 507 €	74 507 €	74 507 €	74 507 €	74 507 €	254 557 €
Recettes fonctionnement budget cne	1 320 821 €	1 360 720 €	1 447 149 €	1 498 777 €	1 310 718 €	1 645 419 €	1 591 665 €
Total recettes de fonctionnement	1 320 821 €	1 360 720 €	1 447 149 €	1 498 777 €	1 310 718 €	1 645 419 €	1 591 665 €
Taux d'endettement :							
annuité/recettes de fonctionnement	5,64%	5,48%	5,15%	4,97%	5,68%	4,53%	15,99%
Nombre habitants	1929	1929	1929	2005	2005	2049	2049
annuité/habitant	39	39	39	37	37	36	124

Deux emprunts de 500 000€ et 1 650 000€ ont été réalisés en 2025 pour la réalisation des vestiaires de football et la rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière (bâti) 21,58 %

Taxe foncière (non bâti) 55,56 %

Taux inchangés par rapport à 2020.

Principaux ratios 2025

Dépenses réelles de fonctionnement/population		
1 302 388,11	2049	635,62
Produits des impôts directs/population		
656 746,00	2049	320,52
Recette réelles de fonctionnement/population		
1 645 418,85	2049	803,04
Dépenses d'équipement/population		
1 278 832,45	2049	624,13
Dette en capital/population		
310 643,82	2049	151,61
DGF/population		
187 954,00	2049	91,73
Dépenses de personnel/population		
648 899,91	2049	316,69

Effectifs de la collectivité au 01/01/2026:

3 agents filière administrative

10 agents filière technique

3 agents filière sanitaire et sociale (ATSEM)